



**Cabinet du
Bourgmestre**

Votre corresp. :
Sébastien GYSEN
Chef de Cabinet

Tel. : 02 464 04 82
Fax : 02 464 04 97

Courriel : sgysen@
1082berchem.irisnet.be

Réf. xxx/2016

Berchem-Sainte-Agathe, le 13 mai 2016

Mesdames, Messieurs les Conseillers
communaux

Objet : Conseil communal du 28.04.2016 – Réponse écrite à l'interpellation du 22.04.2016 de Monsieur Yondec POLET, Conseiller communal, concernant le point voté en urgence lors du Conseil communal du 24.03.2016: « *Initiatives juridictionnelles urgentes nécessaires à la protection des intérêts de la Commune dans le cadre des deux procédures d'annulation au Conseil d'Etat introduites par la Commune de Woluwe-Saint-Lambert contre la Région de Bruxelles-Capitale - DECLARATION D'URGENCE* »

Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Dans ce dossier, c'est dans un premier temps par la presse que nous avons pris connaissance du recours que la Commune de Woluwe-Saint-Lambert a introduit devant le Conseil d'Etat visant l'annulation de l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 26.11.2015.

Le 14.03.2016, nous avons pris connaissance des lettres du Greffe du Conseil d'Etat informant la Commune de la possibilité d'intervenir dans les procédures précitées. Sur cette base nous avons effectivement pu constater notre intérêt à être partie prenante dans ce dossier. Avant cette date, nous n'avions aucun accès au dossier.

Les Conseillers communaux ont pu prendre connaissance du dossier avant le jour du Conseil puisqu'il a été transmis aux Conseillers communaux par courriel le mercredi 23.03.2016.

Sachant que le Collège a pris connaissance du dossier le 22.03.2016, il était plus logique de soumettre ce dossier à la séance du Conseil communal qui était déjà prévue le 24.03.2016 plutôt que de convoquer une nouvelle réunion du Conseil communal postérieure à cette date.

Enfin, le coût de la tenue d'une séance extraordinaire du Conseil communal aurait coûté €2.195,55 à la Commune.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux, l'expression de notre considération distinguée.

Par ordonnance,
Le Secrétaire communal,

Philippe ROSSIGNOL

Le Bourgmestre,

Joël RIGUELLE